

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Généralités

Le présent Concours d'éloquence, organisé conjointement par l'ASBL ConsuLex ULiège et l'ASBL ELSA-Liège, vise à promouvoir l'expression orale, à cultiver les compétences rhétoriques, et à favoriser l'art de la persuasion au sein de la communauté étudiante de l'Université de Liège.

Article 2 – Participant.e.s

Le Concours est ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s régulièrement inscrit.e.s à l'Université de Liège, sans distinction de filière ou de niveau d'étude.

La participation est gratuite.

Article 3 – Inscriptions

Chaque participant.e doit procéder à son inscription individuelle via le site officiel du Concours : www.consulex-elsa.be et ne peut concourir qu'une seule fois par édition.

L'inscription doit impérativement être effectuée avant le 15/03/2025 12h00, sous peine d'irrecevabilité. Chaque candidat.e qui désire s'inscrire doit mentionner, lors de son inscription, ses coordonnées. En outre, il ou elle doit également communiquer une preuve de son inscription à l'Université de Liège ainsi que son discours tel que décrit à l'article 4.

Article 4 – Thème et durée des discours

Chaque participante.e est tenu.e de présenter un discours en adéquation avec le thème officiel préalablement énoncé par le comité organisateur. La durée minimale des discours est fixée à 5 minutes et la durée maximale à 8 minutes, avec une tolérance de 60 secondes. Une notification sera transmise à la minute 8 pour les allocutions excédant la limite prescrite.

Les participants s'abstiennent d'insérer dans leur discours tout propos injurieux, discriminant ou portant atteinte à la morale.

Article 5 – Jury

Les organisateurs du Concours sélectionnent les membres du jury qui procéderont à l'évaluation des discours des participant.e.s et de leur performance.

Le jury jouit d'une souveraineté absolue dans ses décisions, garantissant l'impartialité et la justice dans l'évaluation des performances.

Dans la mesure du possible, et sans que cela ne limite leur choix, les organisateurs tenteront de composer un jury de personnalités reconnues pour leur expertise dans les domaines de l'éloquence, de la communication, de la littérature ou du droit.

Article 6 – Déroulement du Concours

Le Concours se déroule en plusieurs étapes :

- **Une phase de sélection**: sur base des écrits soumis, le jury sélectionne 10 finalistes.
- **Une phase finale**: les 10 finalistes déclament leur texte devant le jury lors de la cérémonie qui se déroulera aux lieu, heure et date indiqués. Ces informations feront l'objet d'une communication ultérieure. Lors de la déclamation de leur discours, les finalistes sont autorisé.e.s à disposer d'une page format A4 afin de les aider dans leur présentation. Dans le but de favoriser la mémorisation de leur texte, les organisateurs déconseillent *fortement* aux finalistes de retranscrire l'intégralité de leur texte sur cette page, sans que cela ne soit pour autant interdit.

•

Article 7 – Critères de sélection et d'évaluation

En vue de procéder à l'évaluation des écrits, le jury aura égard, notamment :

- Au contenu : pertinence par rapport au sujet argumentation structurée, originalité.
- À la présentation : clarté de l'expression, qualité de la diction, capacité à captiver l'audience.
- Au respect du temps imparti : chaque présentation ne devra pas excéder 8 minutes.

Article 8 – Prix

Des prix seront remis aux trois premiers finalistes.
Le détail de ces prix sera communiqué ultérieurement.
Les organisateurs se réservent le droit de souligner toute performance exceptionnelle.

Article 9 – Droits d'utilisation

En participant au Concours, les candidat.e.s consentent à ce que leur discours ainsi que les photos prises durant l'évènement puissent être utilisés à des fins de promotion du Concours et de l'éloquence au sein de l'Université de Liège par les organisateurs. Les droits d'auteur demeurent la propriété des participant.e.s.

Article 10 – Respect des données personnelles

Dans le cadre du Concours, des données personnelles sont collectées. Celles-ci sont traitées dans le plus strict respect du *Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* (RGPD), tel que décrit dans notre Politique de confidentialité.

Article 11 – Plagiat et utilisation de générateurs de texte

Le plagiat est strictement prohibé. Il s'entend comme l'utilisation ou la présentation des idées, des mots, des stratégies rhétoriques, ou des œuvres d'autrui comme siennes propres, sans accorder le crédit approprié à leur source originale.

Cette interdiction s'étend également à l'utilisation de générateurs de texte automatisés, tels que ChatGPT, pour la création ou la modification de tout ou partie des discours soumis.

Toute infraction, qu'elle concerne le plagiat ou l'usage inapproprié de technologies d'intelligence artificielle, entraînera la disqualification immédiate du/de la participant.e et l'interdiction de se représenter aux futurs Concours d'éloquence conjointement organisés par ConsuLex ULiège et ELSA-Liège.

Il est de la responsabilité de chaque participant.e de s'assurer que leur discours est exempt de plagiat et reflète leur propre travail et pensée originale. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser

des outils de vérification de plagiat et de détection de similitude pour assurer l'intégrité des soumissions.

Les participant.e.s sont encouragés à citer correctement toutes les sources d'informations, de théories, d'idées, ou de citations utilisées dans leur discours, conformément aux normes académiques reconnues et aux pratiques éthiques.

L'utilisation de générateurs de texte doit être strictement limitée à des fins de recherche ou pour obtenir des informations générales sur le sujet. Les participant.e.s doivent citer toute source d'information externe, y compris les informations obtenues via des outils d'IA, conformément aux normes académiques de citation.

Article 12 – Dispositions Finales

Les décisions du jury sont finales et sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement tout en garantissant une communication claire de toute modification. Par ailleurs, les organisateurs se réservent également le droit de trancher tout litige ou situation non envisagée par le Règlement.

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.